

SECTION A — NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

A62 SAUVETAGE; LUTTE CONTRE L'INCENDIE

A62C LUTTE CONTRE L'INCENDIE (compositions pour éteindre les incendies, emploi de produits chimiques pour éteindre les incendies A62D 1/00; pulvérisation, application de liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces en général B05; aéronefs destinés à la lutte contre l'incendie B64D 1/16; systèmes d'alarme G08B, p.ex. alarmes d'incendie déclenchées par la fumée ou les gaz G08B 17/10)

Schéma général

PRÉVENTION OU LIMITATION DES INCENDIES; EXTINCTION DES INCENDIES POUR DES OBJETS OU DES ENDROITS PARTICULIERS

Prévention ou limitation.....	2/00
Pièges à flammes.....	4/00
Pour des objets ou des endroits particuliers.....	3/00
FABRICATION DE SUBSTANCES EXTINCTRICES AVANT L'EMPLOI.....	5/00
OUTILS À MAIN OU ACCESSOIRES.....	8/00
EXTINCTEURS PORTATIFS	
Selon le principe de fonctionnement.....	11/00, 13/00, 19/00, 25/00
Du type havresac.....	15/00
En forme de pistolets ou de fusils.....	17/00
VÉHICULES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Véhicules terrestres.....	27/00
Bateaux-pompes.....	29/00
ÉMISSION DE SUBSTANCES EXTINCTRICES.....	31/00
ACCESSOIRES POUR TUYAUX.....	33/00
MATÉRIEL INSTALLÉ À DEMEURE.....	35/00
COMMANDE DES INSTALLATIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	37/00
AUTRES PROCÉDÉS, MATÉRIEL OU ACCESSOIRES.....	99/00

2/00	Prévention ou limitation de l'extension des incendies (A62C 3/00 a priorité; pièges à flammes A62C 4/00) [5]	3/06	• pour des matériaux très inflammables, p.ex. les métaux légers, les produits du pétrole [5]
2/04	• Arrêt de l'alimentation en matières inflammables ou enlèvement de ces matières [5]	3/07	• dans les véhicules, p.ex. les véhicules routiers [5]
2/06	• Barrières coupe-feu [5]	3/08	• • dans les avions [5]
2/08	• • Rideaux d'eau (buses A62C 31/02) [5]	3/10	• • dans les navires [5]
2/10	• • Rideaux à l'épreuve du feu [5]	3/16	• dans les installations électriques, p.ex. chemins de câbles [5]
2/12	• • Coupe-feu articulés [5]	4/00	Pièges à flammes permettant le passage du gaz et non pas celui de la flamme ou de l'onde détonante [2]
2/14	• • • comportant au moins deux volets [5]	4/02	• dans les conduites de gaz (soupapes de sûreté F16K 17/00) [2]
2/16	• • • • du type à lamelles multiples s'enroulant ou se repliant [5]	4/04	• dans les cheminées ou conduits de fumée [2]
2/18	• • Coupe-feu coulissants [5]	5/00	Fabrication de substances extinctrices immédiatement avant l'emploi (buses A62C 31/02) [5]
2/20	• • • à 90 degrés par rapport au plan de l'ouverture [5]	5/02	• de mousse [5]
2/22	• • Coupe-feu avec des dispositions pour l'enlèvement d'un obstacle, p.ex. des rails ou des transporteurs, avant l'obstruction de l'ouverture [5]	5/027	• • Mousse lourde [5]
2/24	• • Mécanismes de commande ou d'actionnement [5]	5/033	• de gel [5]
3/00	Prévention, limitation ou extinction des incendies spécialement adaptées pour des objets ou des endroits particuliers (pour les réacteurs nucléaires G21C 9/04) [5]		
3/02	• pour des zones d'embrassement, p.ex. des incendies de forêts, des feux souterrains [5]		
3/04	• pour la poussière, pour les matériaux en balles ou en tas non compacts, p.ex. dans des silos ou des cheminées (pièges à flammes A62C 4/00) [5]		
			Outils à main; Extincteurs portatifs; Extincteurs à main [5]
		8/00	Outils à main ou accessoires spécialement conçus pour la lutte contre l'incendie, p.ex. boîtes à outils [5]
		8/02	• Seaux ou baquets [5]
		8/04	• Pique-feu ou batteurs à feu [5]
		8/06	• Couvertures extinctrices [5]

- 8/08 • Ecrans [5]
- 11/00 Extincteurs portatifs munis de pompes manuelles [5]**
- 13/00 Extincteurs portatifs sous pression permanente ou mis sous pression immédiatement avant l'emploi (A62C 11/00 a priorité) [5]**
- 13/02 • où la pression de gaz est produite par réaction chimique
- 13/04 • • avec un réservoir d'acide séparé
- 13/06 • • • avec réservoir d'acide sans dispositif de fermeture
- 13/08 • • • avec réservoir d'acide comportant un dispositif de fermeture
- 13/10 • • • • avec dispositif de fermeture à couvercle mobile (couvercles ou capots à fermeture lâche pour récipients à liquides sans moyens pour assurer l'étanchéité du récipient en général B65D 51/02)
- 13/12 • • • • avec un dispositif de fermeture à valve
- 13/14 • • • avec un réservoir d'acide dont l'enveloppe est brisée par une pointe, un pointeau à vis ou un outil analogue
- 13/16 • • • avec un réservoir d'acide mobile susceptible d'être brisé par chute lors de l'emploi
- 13/18 • • • avec un réservoir d'acide susceptible d'être brisé par le choc d'un poids, p.ex. par la chute d'une masse
- 13/20 • • avec les produits chimiques dans un seul compartiment, p.ex. dans une cartouche
- 13/22 • • avec des substances incendiaires pour produire une pression de gaz
- 13/62 • avec un seul récipient sous pression permanente [5]
- 13/64 • • la substance extinctrice étant déchargée au moyen d'une soupape [5]
- 13/66 • la substance extinctrice et le gaz comprimé étant emmagasinés dans des récipients distincts [5]
- 13/68 • • caractérisés par les moyens pour décharger la substance extinctrice [5]
- 13/70 • • caractérisés par les moyens pour décharger le gaz comprimé [5]
- 13/72 • • caractérisés en ce que les moyens pour décharger agissent d'une façon sensiblement simultanée sur les deux récipients [5]
- 13/74 • • • le récipient de gaz comprimé étant percé ou brisé [5]
- 13/76 • Détails ou accessoires [5]
- 13/78 • • Dispositifs de suspension ou de support [5]
- 15/00 Extincteurs essentiellement du type havresac (havresacs, cadres de portage, armatures portées sur le corps A45F 3/00)**
- 17/00 Extincteurs à main essentiellement en forme de pistolets ou de fusils**
- 19/00 Extincteurs à main dans lesquels la substance extinctrice est expulsée par une explosion; Récipients explosibles à jeter dans le foyer d'incendie**
- 25/00 Extincteurs portatifs munis de pompes à moteur [5]**
-
- 27/00 Engins de lutte contre l'incendie montés sur roues; Véhicules terrestres de lutte contre l'incendie (point de vue véhicule en général, voir les sous-classes appropriées des classes B60-B62)**
- 29/00 Bateaux-pompes destinés à la lutte contre l'incendie ou structures flottantes analogues (point de vue construction navale ou navigation, voir les sous-classes appropriées de la classe B63) [5]**
- 31/00 Emission de substances extinctrices (pompes F04; tuyaux F16L)**
- 31/02 • Buses spécialement conçues pour la lutte contre l'incendie [5]
- 31/03 • • réglables, p.ex. depuis la pulvérisation jusqu'au jet concentré ou *vice-versa* [5]
- 31/05 • • avec au moins deux sorties [5]
- 31/07 • • • pour des substances différentes [5]
- 31/12 • • pour délivrer de la mousse ou de la mousse pulvérisée
- 31/22 • • spécialement adaptées pour traverser les murs, les matières entassées ou analogues
- 31/24 • • fixées à des échelles, des perches, des tours ou autres constructions, avec ou sans têtes tournantes
- 31/28 • Accessoires pour dispositifs de jet, p.ex. supports
- 33/00 Accessoires pour tuyaux [5]**
- 33/02 • Appareils pour le nettoyage ou le séchage des tuyaux (étuves F26B)
- 33/04 • Supports ou brides pour tuyaux d'incendie
- 33/06 • Ponts pour tuyaux ou tubes
- 35/00 Matériel installé à demeure (A62C 31/00, A62C 33/00, A62C 37/00 ont priorité; pour la formation de rideaux d'eau A62C 2/08)**
- 35/02 • avec des réservoirs pour délivrer la substance extinctrice (pour la formation de rideaux d'eau A62C 2/08)
- 35/04 • • Réservoirs oscillants ou basculants
- 35/06 • • Réservoirs se brisant ou s'ouvrant en tombant [5]
- 35/08 • • Réservoirs se brisant ou s'ouvrant sous l'action d'une charge explosive [5]
- 35/10 • • Réservoirs se brisant ou s'ouvrant sous l'action des flammes ou de la chaleur [5]
- 35/11 • • commandés par un signal émanant de la zone de danger [5]
- 35/13 • • • avec une réserve limitée de substance extinctrice [5]
- 35/15 • • • avec un système pour compléter automatiquement le remplissage du réservoir [5]
- 35/20 • Prises d'eau, p.ex. tuyaux muraux, dévidoirs muraux, armoires de branchement (prises d'eau dans les rues E03B 9/02) [5]
- 35/58 • Réseaux de conduites [5]
- 35/60 • • humides, c. à d. contenant la substance extinctrice même lorsqu'ils ne sont pas utilisés [5]
- 35/62 • • secs, c. à d. vides de substance extinctrice lorsqu'ils ne sont pas utilisés [5]
- 35/64 • • sous pression [5]
- 35/66 • • • Accélérateurs [5]
- 35/68 • • Détails, p.ex. de conduites ou de systèmes de soupapes (soupapes en général F16K) [5]
- 37/00 Commande des installations de lutte contre l'incendie (dispositifs thermosensibles G01K) [5]**
- 37/08 • comprenant une tuyère comportant un détecteur, ou servant elle-même de détecteur, c. à d. têtes d'arrosage indépendantes [5]
- 37/09 • • télescopique ou réglable [5]
- 37/10 • • Moyens de déchargement, p.ex. déchargés électriquement [5]

- 37/11 • • • thermosensibles [5]
- 37/12 • • • • à fusibles [5]
- 37/14 • • • • à récipients susceptibles de se briser [5]
- 37/16 • • • • à barres de dilatation [5]
- 37/20 • • Remise à l'état initial après usage; Outils à cet effet [5]
- 37/21 • • • automatique [5]
- 37/36 • le signal de déclenchement étant émis par un détecteur distinct de la tuyère [5]
- 37/38 • • par le détecteur et par le déclencheur, p.ex. une soupape, qui se trouvent tous les deux dans la zone de danger [5]
- 37/40 • • • avec une liaison électrique entre le détecteur et le déclencheur [5]
- 37/42 • • • avec une liaison mécanique entre le détecteur et le déclencheur, p.ex. des bielles, des leviers [5]
- 37/44 • • le détecteur seul étant dans la zone de danger [5]
- 37/46 • • Structure du déclencheur [5]
- 37/48 • • • Déclencheurs thermosensibles [5]
- 37/50 • Dispositifs d'essai ou d'indication pour déterminer l'état de marche de l'installation [5]
- 99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2010.01]**